

Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 3 p. (74r, 75r, 76v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47760>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 mars 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Brétignière](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin a reçu la lettre que Brétignère, inspecteur d'Académie, a envoyée à monsieur Poëtte. Il proteste contre les calomnies dont les écoles du Familistère sont victimes : « Les enfants des écoles que j'ai fondées ont toujours reçu avec soin l'instruction morale et religieuse, de manière à satisfaire suivant moi aux obligations de la loi et au respect de la liberté de conscience. » Godin pensait qu'il ne devait faire qu'un enseignement religieux préparatoire qui serait complété à l'église par le curé, mais puisque l'autorité en décide autrement, il demande à l'inspecteur de lui indiquer comment le curé doit faire l'enseignement religieux dans ses écoles. Il souhaite que ces instructions lui soient adressées plutôt qu'à monsieur Poëtte. Il précise qu'il a dépensé 100 000 F à la fondation des écoles et qu'il dépense chaque année 20 000 F pour l'éducation et l'instruction des enfants

Notes

- Nom du destinataire : d'après la lettre de Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874 (FG 15 (15), folio 307r).
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28, rue des Réservoirs | Versailles ».

Mots-clés

[Éducation](#), [Religions](#)

Personnes citées [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 16/06/2024
